



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Estimation plus juste des coûts des services policiers selon la catégorie d'infraction

Holly Ellingwood, MA

Division de la recherche, Sécurité publique Canada

INTRODUCTION ET CONTEXTE

Il est crucial pour les forces de l'ordre de cerner les tendances relatives aux coûts des services. Dans la société canadienne, le défi reste constant d'équilibrer le coût croissant des services policiers alors que les forces de l'ordre doivent composer avec des compressions budgétaires. La criminalité diminue, mais les dépenses policières augmentent, d'où les nombreux rapports sur l'établissement des coûts publiés depuis quelques années.

Parmi les raisons possibles de la hausse des coûts de la police, mentionnons l'élargissement du rôle par suite de récentes décisions judiciaires (p. ex. *R. c. Stinchcombe*, 1991 exige plus de travail de transcription des policiers), les coûts de la formation et l'évolution de la technologie.

Les études disponibles sur les coûts de la police sont réalisées au macroniveau et ne permettent pas une analyse plus détaillée. La plupart des estimations qui se concentrent sur les coûts de la criminalité tiennent surtout compte des crimes graves et excluent les crimes mineurs (infractions au Code de la route aux accidents automobiles; Ratcliffe, 2014). L'amélioration de la qualité de l'estimation du coût par incident est non seulement importante pour saisir les coûts de chaque crime, elle est essentielle pour gérer le rendement des services policiers, dans le but de mieux gérer les coûts liés à la prestation des services et d'améliorer les résultats de sécurité publique.

BUTS DE L'ÉTUDE

L'étude sert d'amorce à une estimation plus juste et efficace des coûts des services policiers selon la catégorie d'infraction et les coûts liés à la criminalité :

- en établissant les coûts moyens par incident criminel selon la catégorie d'infraction;
- en déterminant le pourcentage des sommes dépensées pour les activités liées ou non liées à des crimes (activités proactives) et à la police réactive (c.à.d. les appels de service).

MÉTHODES

Deux services de police participent au projet pilote (Service régional de police de Waterloo [WRPS] et la Police provinciale de l'Ontario [PPO]). Nous avons calculé les coûts tangibles de base des activités liées ou non à des crimes selon la catégorie d'infraction d'après les coûts salariaux directs et les heures de travail policier. Nous avons aussi calculé et communiqué un coût moyen pour chaque corps policier.

Les données du WRPS comprennent les appels de service en 2012 et 2013. Le WRPS a codé les crimes selon la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Les données de la PPO comprennent les coûts d'enquête (crimes) et les coûts administratifs, routiers et opérationnels (non liés à des crimes). Pour ces données, les infractions ont été regroupées avant notre analyse selon les codes de service de la PPO. Le calcul de la fréquence de chaque catégorie d'infraction était donc impossible pour la PPO, mais nous avons calculé et comparé les coûts liés aux crimes avec la part des coûts non liés aux crimes.

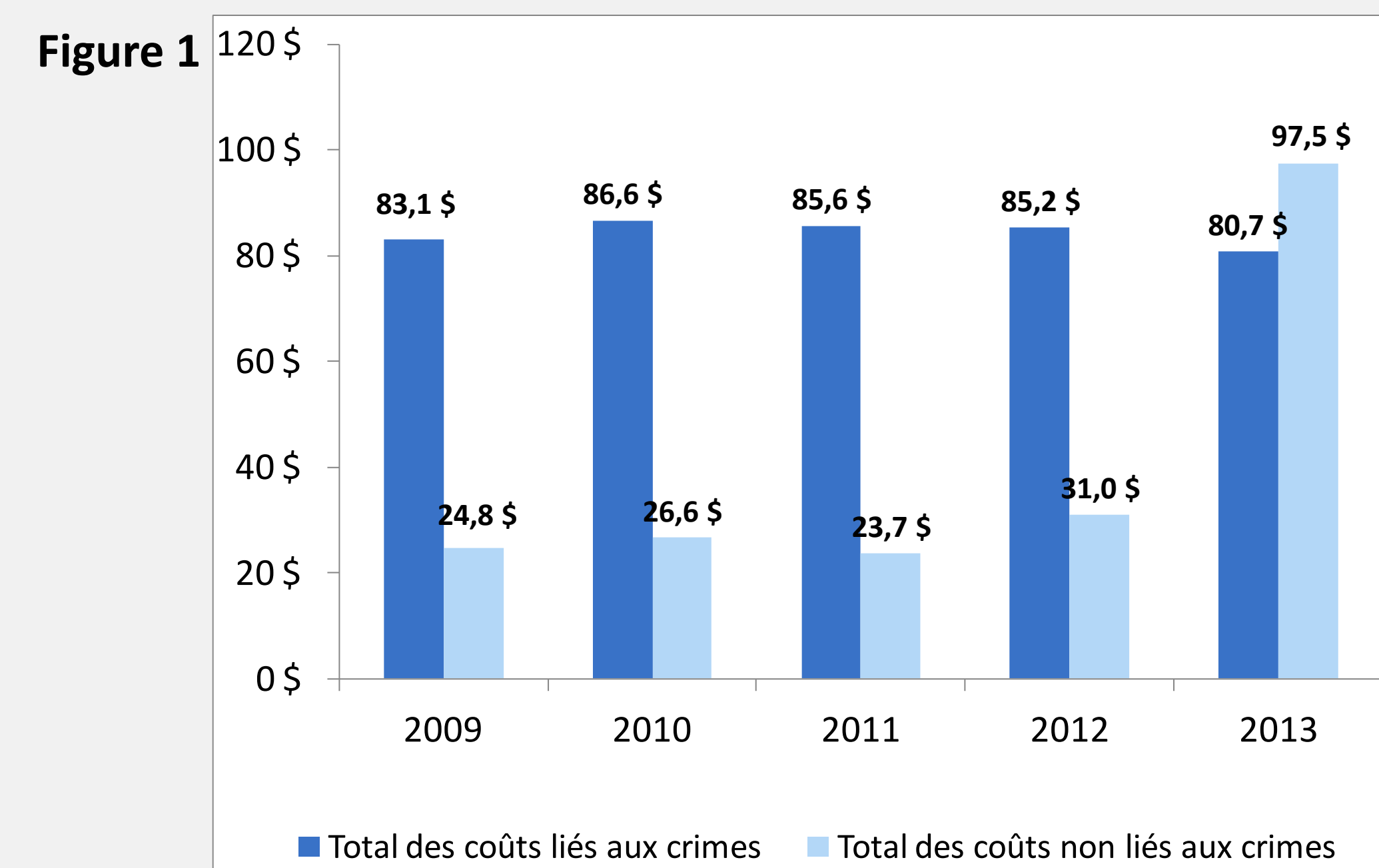
RÉSULTATS

L'analyse des données du WRPS révèle que la proportion du coût de la criminalité est de 52,49 % et de 54,5 % du coût total des services policiers réactifs et préventifs en 2012 et 2013, respectivement. Les coûts primaires des appels de service à Waterloo sont attribuables aux activités policières préventives.

Le tableau 1 montre les coûts par infraction pour les appels de service au WRPS en 2013. La fourchette la plus élevée se rapporte aux autres infractions au Code criminel (AICC) tandis qu'en 2012, la catégorie des crimes contre la personne affichait le coût le plus élevé par infraction. En 2013, les infractions relatives aux drogues engendraient le coût *moyen* le plus élevé, tandis qu'en 2012, cette distinction revenait aux AICC. Les crimes contre les biens ont engendré le coût moyen par infraction le plus faible en 2013, comme en 2012.

Les données de PPO montrent peu de variabilité des dépenses liées à la criminalité (figure 1) jusqu'en 2013. Les coûts liés aux crimes de PPO sont plus élevés que les dépenses pour des activités non liées à des crimes, soit un coût moyen par an de 75,95 % de 2009 à 2012. La prise en compte des coûts de patrouille en 2013 a réduit le coût moyen des activités liées aux crimes à 45 %.

Catégories de la DUC	Moyenne en \$ CA	Fourchette en \$ CA
Crimes contre la personne	461,75	63,01 – 2 696,46
Crimes contre les biens	174,72	57,90 – 554,16
Autres infractions au Code criminel	449,78	28,43 – 9 651,93
Infractions relatives aux drogues et aux substances	637,08	81,09 – 4 797,87
Infractions au Code de la route	275,89	44,02 – 1 008,20
Infractions d'autres lois provinciales	177,81	176,31 – 228,20
Infractions d'autres lois fédérales	506,68	37,76 – 508,43



DISCUSSION

L'analyse du coût selon la catégorie d'infraction à un niveau plus microéconomique offre une estimation plus révélatrice des dépenses policières. La part des coûts liés aux crimes n'est pas aussi importante que les études antérieures le laissaient croire. Par ailleurs, la police proactive ou préventive représente un poste de dépense important des corps policiers. C'est plus évident dans l'analyse de la PPO qui montre que le temps considérable consacré à la patrouille (une activité policière préventive) change nettement la proportion des coûts liés ou non aux crimes.

Les écarts de coûts sont peut-être considérables, notamment lorsque le temps de patrouille est pris en compte, mais nous ne pouvons pas calculer si ces écarts sont significatifs *du point de vue statistique*. Pour créer une estimation plus juste, nous devons utiliser d'autres variables. Par exemple, si le nombre d'agents par incident était pris en compte, ce calcul nous permettrait de dire si les écarts des coûts par catégorie d'infraction ou activité (réactive, préventive ou d'enquête) sont significatifs du point de vue statistique.

RÉSUMÉ

Des estimations plus fines des coûts liés aux services policiers seraient utiles pour produire des évaluations plus riches en renseignements. Par ailleurs, la comparaison d'activités liées ou non à des crimes, par exemple des services policiers réactifs, préventifs ou d'enquête, pourraient nous fournir des résultats plus révélateurs.

RÉFÉRENCES

Ellingwood, H. (2015). *Estimation plus juste des coûts des services policiers selon la catégorie d'infraction*. Ottawa (Ontario) : Sécurité publique Canada.

Ratcliffe, J. H. (2014). « Towards an Index for Harm-focused Policing. » *Policing*, 1-19.

R. c. Stinchcombe, [1991] 3 R.C.S. 326.

PERSONNE-RESSOURCE

Nom : Austin Lawrence
Affiliation : Sécurité publique Canada
Courriel : austin.lawrence@ps-sp.gc.ca
Téléphone : (613) 949-9574

